



Délibération n°665 Cotisations 2020

Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20200318-665-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020

Notification : 18/03/2020

96^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique
Madame ALAPETITE Nadine
Madame GALLIOT Blandine
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur DIAS Laurent

Monsieur GUELON Dominique
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARDANS Jacques
Monsieur PROSLIER
Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSSE Martine
Monsieur BIANCHI Olivier
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric
Monsieur BUCHE Jean-Pierre
Monsieur CHANSARD Gérard
Monsieur CHARLAT Jean-Michel
Monsieur CHARLEMAGNE Serge
Monsieur CHEVALIER Jacques
Monsieur CINEUX Cyril
Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian
Monsieur DERRE Joël

Monsieur BLANCHET Roland
Monsieur CUZIN Jean-Paul
Monsieur DEAT Alain
Monsieur DESFORGES Antoine
Monsieur DUBOIS Gérard
Madame FEDERSPIEL Hélène
Monsieur FAUCHER Martine
Monsieur GAILLARD Philippe
Monsieur GARDES Roger
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis
Monsieur HAMOUMOU Mohand
Monsieur HEBRARD Jean-Pierre
Monsieur HEINRICH Jean-Maurice
Monsieur IMBERT Didier
Monsieur LEPEE Grégory
Monsieur LIGIER Yves
Monsieur MELIS Christian
Monsieur MORVAN Jean-Marc
Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCUIATO Bertrand
Monsieur PAULET Alain
Monsieur PAULET Gilles
Monsieur PECOUL Pierre
Madame PEROL BEYSSI Christine
Monsieur PERRET Jean-Philippe
Monsieur PETEL Gilles
Monsieur PIGOT Pascal
Monsieur PIREYRE Jérôme
Monsieur PRADIER Yves
Monsieur PRONONCE Hervé
Madame RAYNAL Marie-Jeanne
Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur SIMONET Christian
Madame TROTE Marie-José
Monsieur VALLADIER Bruno
Monsieur VAURIS Dominique
Monsieur VIALAT Gérard
Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique
Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc
Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER
Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

Cotisations 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte Le Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Il explique que le taux de cotisation pour l'année 2019 s'élevait à 1,70 € par habitant et propose de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2020.

Le recensement de la population de 2017 devient la référence. Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

EPCI	Pop réf 2016	1,70 €/hab	Pop réf 2017	1,70 €/hab
		Cotizat° 2019		Cotizat° 2020
Billom Communauté	26 076	44 329	26 126	44 414
Clermont Auvergne Métropole	295 358	502 109	295 898	503 027
Mond'Arverne Communauté	40 987	69 678	41 055	69 794
Riom, Limagne et Volcans	68 500	116 450	68 678	116 753
TOTAL	430 921	732 566	431 757	733 987

Monsieur le Président propose de voter les montants des cotisations pour l'exercice 2020, tels que présentés dans le tableau ci-avant.

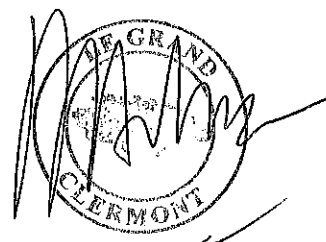
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2020.**

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020

Dominique ADENOT,

Président.

A circular stamp with the text "LE GRAND CLERMONT" around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

